



**MISSION PERMANENTE  
DE LA FRANCE AUPRÈS  
DES NATIONS UNIES  
À NEW YORK**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**PROGRAMME D'ASSISTANCE DES NATIONS UNIES  
AUX FINS DE L'ENSEIGNEMENT, DE L'ÉTUDE, DE LA DIFFUSION  
ET D'UNE COMPRÉHENSION PLUS LARGE DU DROIT INTERNATIONAL**

**INTERVENTION DE LA FRANCE AUPRÈS LES NATIONS UNIES**

**6C**

*== Seul le prononcé fait foi ==*

New York, le 1<sup>er</sup> novembre 2024

Merci Monsieur le Président,

Je souhaite redire l'attachement de la France au Programme d'assistance. Mon pays entend continuer de l'aider à exécuter ses activités car il s'agit d'un outil précieux en ce qu'il vient promouvoir l'état de droit et la coopération entre États en œuvrant à diffuser le droit international.

A travers son soutien au programme, c'est l'attachement de la France au droit international que je souhaite ici rappeler.

Le programme vient répondre à une demande croissante de formation et d'accès aux ressources du droit international. La France a versé à titre d'appui au Programme une contribution volontaire d'un montant de 70 000 euros.

La délégation française félicite la Division de la codification pour l'œuvre essentielle qu'elle accomplit et se félicite de voir de l'organisation des cours régionaux de droit international des Nations Unies et du Programme de bourses de perfectionnement en droit

international, ces actions de formation étant pour les participants l'occasion non seulement d'approfondir leurs connaissances en droit international mais également de bâtir des réseaux durables entre eux. La délégation française encourage le Secrétariat à augmenter le nombre de bourses octroyées au titre des programmes de formation.

La délégation française se réjouit de ce que le Secrétariat fait pour équilibrer la représentation des hommes et des femmes parmi les participants et les conférenciers, l'équilibre géographique, la diversité linguistique et la représentation des principaux systèmes juridiques devant également se traduire dans le choix des conférenciers et des participants. Elle invite la Division de la codification à continuer d'entreprendre de publier de la documentation et d'enrichir la Médiathèque et le site Web du Programme d'assistance, la série des miniconférences donnant accès en ligne à des exposés d'éminents juristes sur des sujets fondamentaux constituant un atout à cet égard.

Enfin, la délégation française invite les États qui en ont les moyens à verser des contributions volontaires aux fins du financement du Programme d'assistance./.